MARCHÉ PUBLIC DE FOURNITURES

|  |
| --- |
| ACTE D’ENGAGEMENT |

|  |
| --- |
| **MARCHÉ PUBLIC PASSE SELON LA PROCEDURE FORMALISÉE** |
| EN APPLICATION DE L’ARTICLE R2124-2 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE |

DAF\_2025\_001610

|  |
| --- |
| Maître de l'ouvrage |
| ÉTAT - MINISTÈRE DES ARMÉES |

|  |
| --- |
| Objet du marché |
| **Accord-cadre à bons de commande pour l’approvisionnement des équipes de travaux des régies en fournitures, matériels et matériaux sur les sites soutenus par le Service d’Infrastructure de la Défense Ile-de-France et ses organismes subordonnés (unités de soutien de l’infrastructure de la défense – USID)**  Lot n°1 : Electricité |

# ARTICLE PREMIER - CONTRACTANT

(page à remplir uniquement en cas de contractant unique)

Je soussigné,

NOM, PRÉNOM, FONCTION :

……………………………………………………………………………………………………………

**A compléter, au choix, selon la nature de l'opérateur économique :**

Agissant en mon nom personnel domicilié à :

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

Téléphone : ………………………

Adresse e-mail : ………………………

### OU

Agissant pour le nom et pour le compte de l'opérateur économique (intitulé complet et forme juridique de l'opérateur économique) :

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

Au capital de : ………………………………………………………………

Ayant son siège social à :

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

Adresse de l’établissement exécutant les prestations (si différente) :

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

Téléphone : ………………………

Adresse e-mail : ………………………

N° SIREN : ………………………………………………………………

N° du code d’activité économique principale (APE) : ………………………………………….

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (CCP), **DAF\_2025\_001610** et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles R.2143-3 et suivants du Code de la commande publique, je m'engage, sur la base de mon offre sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

Mon offre ainsi présentée ne me lie toutefois que si son acceptation m'est notifiée dans un délai de **9 mois** à compter de la date limite de remise des offres, fixée par le Règlement de la consultation.

(page à remplir uniquement en cas de groupement)

Nous soussigné(e)s,

NOM, PRÉNOM, FONCTION :

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

Agissant pour le nom et pour le compte de l'opérateur économique (intitulé complet et forme juridique de l'opérateur économique) :

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

Au capital de : ………………………………………………………………

Ayant son siège social à :

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………… Adresse de l’établissement exécutant les prestations (si différente) :

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………Téléphone : ………………………

Adresse e-mail : ………………………

N° SIREN : ………………………………………………………………

N° du code d’activité économique principale (APE) : ………………………………………….

L'entreprise ……………………………………………………………………………

agissant en tant que

- mandataire solidaire du groupement conjoint 🞎

- mandataire du groupement solidaire 🞎

pour l’ensemble des opérateurs économiques groupés qui ont signé la lettre de candidature relative au présent marché.

**ET**

NOM, PRÉNOM, FONCTION :

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

Agissant pour le nom et pour le compte de l'opérateur économique (intitulé complet et forme juridique de l'opérateur économique) :

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………

Au capital de : ………………………………………………………………

Ayant son siège social à :

………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………………… Adresse de l’établissement exécutant les prestations (si différente) :

……………………………………………………………………………………………………………

……………………………………………………………………………………………………………Téléphone : ………………………

Adresse e-mail : ………………………

N° SIREN : ………………………………………………………………

N° du code d’activité économique principale (APE) : ………………………………………….

Après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Particulières (CCP), **DAF\_2025\_001610** et des documents qui y sont mentionnés, et après avoir produit les documents, certificats, attestations ou déclarations visés aux articles R.2143-3 et suivants du Code de la commande publique, nous nous engageons sur la base de l’offre du groupement sans réserve, conformément aux stipulations des documents visés ci-dessus, à exécuter les travaux dans les conditions ci-après définies.

L’offre du groupement ainsi présentée ne nous lie toutefois que si son acceptation nous est notifiée dans un délai de **9 mois** à compter de la date limite de remise des offres, fixée par le règlement de la consultation.

# ARTICLE 2 - PRIX

## 2-1. Variation des prix

Les modalités de variation des prix sont fixées à l'article 4.2 du CCP.

## 2-2. Rémunération

Dans le cas de commandes, les parties s’engagent à appliquer les prix figurant au catalogue fournisseur rendus contractuels à l’occasion de la signature du présent accord-cadre.

## 2-3. Montants et modalités de passation de chacune des commandes

L’accord-cadre est conclu sans montant minimum et avec un montant maximum en valeur fixé à 780 000 € HT sur les quatre (4) années d’exécution.

Conformément aux dispositions des articles R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique, le montant des commandes émises au titre du marché est susceptible de varier pour chacune des périodes de validité du marché. Les commandes seront rémunérées par application des prix unitaires figurant au catalogue fournisseur contractualisé.

Chaque opération fera l'objet d'une commande particulière notifiée dans les conditions prévues au C.C.P.

Les modalités d’établissement des commandes sont définies à l’article 5 du CCP.

## 2-4. Remise sur les prix propre à chaque commande

Une remise sur les prix du marché sera consentie par la société dans les conditions figurant au tableau ci-dessous. La remise s’applique sur chaque prix du catalogue fournisseur contractualisé.

|  |
| --- |
| Remise sur les prix propre à chaque commande |
| Remise : ……………………………………..% |

## 2-5. Créance présentée en nantissement ou cession

Par dérogation à l’article 4.2.2 du CCAG FCS et conformément au décret n° 2023-209 du 27 mars 2023, le paiement étant assuré uniquement par carte d’achats, l’accord-cadre ne pourra pas faire l’objet d’une cession ou d’un nantissement.

# ARTICLE 3 – DELAIS

## 3-1. Durée de l’accord-cadre

La durée initiale de l’accord-cadre, c’est-à-dire sa durée de validité avant toute reconduction, est **d’un (1) an** à compter de sa date d’effet.

L’accord-cadre est reconductible tacitement **trois (3) fois**, par période d’une année, sans que la durée ne puisse excéder **quatre (4) ans** par rapport à la date d’effet de l’accord-cadre.

La date anniversaire correspond à la date d’effet de l’accord-cadre tel que définie ci-après.

L’acheteur n’est pas tenu de reconduire tous les lots et il peut être procédé à la reconduction d’un ou plusieurs lots.

Les titulaires ne peuvent pas s’opposer à la reconduction d’un lot conformément aux dispositions de l’article R. 2112-4 du code de la commande publique.

En cas de non reconduction de l’accord-cadre, les titulaires ne pourront prétendre à aucune indemnité.

La non reconduction du présent accord-cadre devra intervenir par décision du représentant du pouvoir adjudicateur écrite et notifiée à chacun des titulaires du lot du présent accord-cadre au plus tard **un (1) mois** avant la date anniversaire de l’accord-cadre.

**Date d’effet de l’accord-cadre**

Compte tenu du nombre important de lots à notifier et du fait qu’ils ne peuvent pas être tous notifiés le même jour, il est instauré une date d’effet du marché.

La date d’effet précédemment définie est identique pour tous les candidats d’un même lot et ne peut être postérieure de plus de **trente (30)** jours à la date de notification.

La date d’effet de la première reconduction interviendra un an après la date d’effet du marché et se substituera à cette dernière pour les modalités d’application de la révision des prix mentionnée au présent document. La même règle s’applique pour les dates des deuxième et troisième reconductions.

Dans le cas où la reconduction précitée serait décidée par le représentant du pouvoir adjudicateur, la date d’effet de cette reconduction devra intervenir le lendemain de la fin de la période précédente.

# ARTICLE 4 - PAIEMENTS

# Les modalités du règlement des comptes du marché sont spécifiées aux articles 4.3, 5.2 et 6 du CCP.

Les commandes passées au titre du présent marché se feront **uniquement et obligatoirement** par carte d’achats au sens du décret n° 2023-209 du 27 mars 2023 et de l’article R.2192-37 du Code de la commande publique.

# ARTICLE 5 – AVANCE

Les commandes étant réglées par carte d’achats, il ne sera pas versé d’avance au sens de l’article R.2191-16 du Code de la commande publique.

|  |
| --- |
| Signature de l’acte d’engagement par l’opérateur économique |
| Fait en un seul original,  A…………………., le…………………… Cachet et signature *précédés de la mention manuscrite :*  *« lu et approuvé »* |
| Acceptation de l'offre par le Représentant du pouvoir adjudicateur |
| Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.  A ………………….., le…………………… |
| Notification du marché à l’attributaire |
| Notification dématérialisée |